

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : MARMIN Espaces Verts
28 rue Armand de Rougé
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
- pour le compte de : /
- Ets chargée des travaux : MARMIN Espaces Verts
28 rue Armand de Rougé
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
- Pour le chantier :
 - Lieux des travaux : Rue du Pont Caillaud (279 AC 138 – 279 AC 139 – 279 AC 140)
 - Objet des travaux : Muret existant à démolir et à reconstruire en limite de voirie
 - Date des travaux : Du 08/11/2023 au 30/11/2023
 - Durée des travaux : 22 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 8 novembre 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques